

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 200

Artikel: Le cap des 300000 exemplaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cap des 300 000 exemplaires

On a cru longtemps que la Suisse était un pays comptant de nombreux journaux avec des tirages faibles. Depuis lors, on découvre que les forts tirages sont viables : le récent contrôle du tirage de « Blick » fait apparaître une diffusion de 267 499 exemplaires en moyenne sur plus de six mois (dernier contrôle, il y a un an, 239 058 exemplaires). A ce rythme de croissance, le cap des 300 000 exemplaires devrait être doublé dans quelques mois. Ajoutons que l'hebdomadaire dominical « Sonntags Blick » a atteint une diffusion de plus de 166 000 exemplaires en dépit d'une distribution difficile à cause de la fermeture de la plupart des points de vente le dimanche.

La concurrence allemande

La presse hebdomadaire alémanique est composée d'une grande variété de publications. A part les hebdomadaires politiques, dont nous analysons la partie nationale, paraissent des illustrés à fort tirage. Pour ceux-ci, la concurrence allemande s'avère fort dangereuse ; car ce sont des dizaines de milliers de « Stern », « Quick », « Bunte », pour ne citer que quelques titres qui sont vendus chaque semaine dans les kiosques alémaniques. La maison Ringier, sous sa nouvelle direction, a réagi en fusionnant ses deux hebdomadaires illustrés et en engageant une campagne de diffusion dynamique. Un autre illustré, mais beaucoup plus modeste, « Die Woche », pris dans les vagues de l'offensive du « Schweizer Illustrierte », devra lutter pour survivre.

« Die Weltwoche » (42) commence par se présenter à ses lecteurs hérités du « Sonntags Journal ». Dans un reportage sur les contrôleurs du trafic aérien, le lecteur découvre que ces pilotes des pilotes sont mécontents de leur sort. Mais se pose

aussitôt la question : pourquoi sont-ils répartis au sein de trois syndicats ?

Les pétitions sont nombreuses, quelle est leur influence ? Ursula Zenger tente de répondre à la question et ne manque pas de rappeler le succès de M^{me} Gantenbein, de Coire, qui estimait que les tarifs des dentistes étaient trop élevés. La commission des pétitions du Conseil national n'avait pas retenu cette pétition, mais déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à se pencher sur les honoraires des médecins et des dentistes. D'où la publication d'un rapport contenant des suggestions pour améliorer les possibilités de recours contre des factures trop élevées. On admet enfin que les pétitions appuyées par des centaines de milliers de signatures donnent efficacement la température de l'opinion publique sur certains sujets d'actualité.

Parmi les lettres de lecteurs, une rectification du rédacteur de « La Liberté » (Fribourg) qui précise que le tirage de son journal est plus élevé que celui mentionné dans un numéro précédent. Note supplémentaire : « La Liberté » n'est pas un journal chrétien-démocrate, mais un journal catholique, et l'auteur d'ajouter : « Au contraire, il est déjà souvent arrivé que nous ne soyons pas sur la même longueur d'onde que cet important parti fribourgeois. »

Dynamisme

Ce joyau de la publicité et des relations publiques, ce bijou de l'intoxication, repéré sur les caisses enregistreuses des coopératives de la région genevoise sous forme d'autocollants affublés du slogan suivant : « Pour maintenir nos prix agressifs, » Pour une politique de prix dynamiques, » Nous adaptons le taux de ristourne à 5 % à partir du 1^{er} octobre 1972. »

Malgré le lyrisme commercial, la pilule reste amère, si l'on sait que le taux de ristourne en question était auparavant de 6 %.

Impôts directs : accorder les violons

Deux clés complémentaires s'avèrent nécessaires pour comprendre les systèmes fiscaux : l'évolution économique d'un Etat, l'idéologie et la volonté politique qui les ont fait naître et évoluer. Ainsi, la Suisse libérale de 1848 a respecté, dans ce domaine, les souverainetés cantonales, de sorte que les diverses lois fiscales ont grandi « en épi », selon la croissance industrielle et la maturité politique de chaque canton.

Illustrons un peu ces disparités !

Revenu imposable

La base d'imposition est formée de l'ensemble des gains du contribuable, diminué de certaines déductions autorisées. Or, les cantons ne sont pas unanimes quant aux éléments qui composent les gains (par exemple les allocations familiales et de naissance peuvent être imposées ou non selon le canton), et les exonérations. Le revenu minimum imposable, pour une célibataire, variait, l'an passé, entre 816 francs à Sion et 4868 à Bellinzone. Les déductions par enfant se font sur l'impôt au Valais (30 francs de moins sur le bordereau), sur l'impôt et le revenu à Fribourg (25 francs de moins sur le bordereau et 700 à déduire dans la déclaration), sur le revenu uniquement partout ailleurs. A Uri, la présence d'un enfant permet de réduire de 500 francs le revenu imposable ; à Genève, il sera allégé de 1700 francs.

Retraites et AVS

Les rentes de la prévoyance vieillesse permettent de fournir un autre exemple des divergences au niveau des techniques fiscales : treize cantons